



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 20 décembre 2010, à 19h45.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

432//20-12-10

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville
3. Adoption du règlement numéro 171 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011
4. Adoption du règlement numéro 172 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011
5. Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville
6. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
7. Appropriation de surplus accumulé : La Petite séduction (résolution numéro 191/10-05-10)
8. Acquisition et installation de clôtures au Camping Sainte-Véronique et à la Plage Michel-Jr-Lévesque (résolution numéro 225/07-06-10)
9. Versement des ajustements salariaux reliés à l'équité salariale
10. Mandat pour des services professionnels en ingénierie : Demande de subvention sur le programme d'Hydro-Québec pour le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

11. Projet d'entente spécifique pour une entraide temporaire prévoyant la fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie par la Ville de Rivière-Rouge à la Municipalité de L'Ascension
12. Période de questions
13. Levée de la séance extraordinaire.

### ADOPTÉE

433/20-12-10

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe mentionne l'objet du règlement numéro 170, sa portée et elle résume le dit règlement qui remplace le règlement numéro 73 adopté le 10 janvier 2005.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 170, concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville est reproduit au livre des règlements.**

434/20-12-10

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe mentionne l'objet du règlement numéro 171 et sa portée.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, résume les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011 indiqués au règlement numéro 171.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 171, décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

D'adopter le règlement numéro 171 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du règlement numéro 171 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011 est reproduit au livre des règlements.**

435/20-12-10

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 172 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe mentionne l'objet du règlement numéro 172 et sa portée.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 172, concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011, et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 172 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du règlement numéro 172 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011 est reproduit au livre des règlements.**

436/20-12-10

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité;

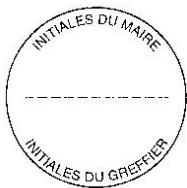
**CONSIDÉRANT** que les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative et que ces thèmes doivent contenir minimalement deux (2) mesures spécifiques;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Que la présente politique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et soit applicable à tous les contrats dont le processus de soumission a débuté après cette date.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

Que la présente politique soit publiée sur le site Internet de la Ville à compter de janvier 2011.

**ADOPTÉE**

437/20-12-10

**TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 3 614,60 \$ taxes incluses (coût net de 3 454,48 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 20 décembre 2010.

**ADOPTÉE**

438/20-12-10

**APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ : LA PETITE SÉDUCTION**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 191/10-05-10 par ce qui suit :

« D'autoriser l'appropriation des sommes nécessaires à la venue de l'émission de télévision « La Petite séduction » à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité, et ce, pour une dépense nette de 14 887,25 \$. ».

**ADOPTÉE**

439/20-12-10

**ACQUISITION ET INSTALLATION DE CLÔTURES AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE ET À LA PLAGE MICHEL-JR-LÉVESQUE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 225/07-06-10 par ce qui suit :

« D'autoriser l'acquisition et l'installation de clôtures au Camping Sainte-Véronique ainsi qu'à la Plage Michel-Jr-Lévesque au coût net de 21 236,76 \$ chez Clôtures et Rampes Bellerive inc.

Que cette dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et remboursée sur une période de trois (3) ans. ».

**ADOPTÉE**

440/20-12-10

**VERSEMENT DES AJUSTEMENTS SALARIAUX RELIÉS À L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des ajustements salariaux reliés à l'équité salariale aux personnes concernées.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

441/20-12-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

### **MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la firme GENIVAR, Société en commandite, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'activités reliées à une demande de subvention sur le programme d'Hydro-Québec pour le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, tels services au montant total de 10 350,00 \$ plus les taxes mais incluant les frais de déplacement, les frais de reproduction de documents et les frais de livraison et de messagerie, le tout conformément à l'offre de service présentée par M. Stéphane Bouchard, ingénieur, en date du 15 décembre 2010.

Qu'afin de compléter le présent mandat, la firme GENIVAR soit accompagnée par la firme « Systèmes Énergie TST inc. » qui est spécialisée en efficacité énergétique.

Que le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer l'offre de services professionnels en ingénierie, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la dépense liée au présent mandat soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité, et ce, pour une dépense nette de 11 165,06 \$.

Que le présent mandat soit conditionnel à l'obtention de la subvention sur le programme d'Hydro-Québec.

#### **ADOPTÉE**

442/20-12-10

### **PROJET D'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR UNE ENTRAIDE TEMPORAIRE PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PAR LA VILLE DE RIVIÈRE- ROUGE À LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve le projet d'entente spécifique pour une entraide temporaire prévoyant la fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

#### **Période de questions**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (2)

Mme la mairesse souhaite aux citoyens de Rivière-Rouge de profiter des petits moments de bonheur avec leurs proches, de la santé, de même qu'une bonne et heureuse année 2011.

443/20-12-10

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h23.

#### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**